



## DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### **Rapport de la Sous-commission sur les entreprises multinationales**

1. La Sous-commission sur les entreprises multinationales (Sous-commission EMN) s'est réunie le 23 mars 2007. M. Salazar-Xirinachs, directeur exécutif du Secteur de l'emploi, a souhaité la bienvenue aux membres et aux observateurs. La sous-commission a approuvé la désignation de M<sup>me</sup> Guarriello (gouvernement, Italie) en qualité de présidente, pour remplacer M<sup>me</sup> Nivens (gouvernement, Royaume-Uni) pendant le reste de son mandat. Les vice-présidentes employeuse et travailleuse étaient respectivement M<sup>me</sup> Hornung-Draus (Allemagne) et M<sup>me</sup> Burrow (Australie).
2. La présidente a remercié les membres de la sous-commission et présenté le représentant du Directeur général (M. Dominique Michel).

### **Le point sur les préparatifs du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale**

3. Le représentant du Directeur général a présenté le document du Bureau<sup>1</sup> et la version révisée du programme proposé pour le 30<sup>e</sup> anniversaire<sup>2</sup>, établie sur la base des discussions qui ont eu lieu avec le bureau de la sous-commission.
4. La vice-présidente employeuse a fait observer que la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN) est méconnue alors que, du fait de la mondialisation, elle devient plus importante. Le 30<sup>e</sup> anniversaire devra permettre de la faire mieux connaître des praticiens, d'examiner des exemples concrets de problèmes sociaux qui se posent dans les entreprises, et de recenser les informations et les outils qui pourraient être utiles à celles-ci. Le projet de programme va dans la bonne direction mais devrait laisser davantage de place à l'interaction. Le discours principal pourrait être prononcé le jeudi soir. Chaque séance devrait durer une heure et demie, et au moins trente minutes devraient être consacrées à la discussion. La séance sur les audits sociaux et le suivi (monitoring) devrait être raccourcie et inclure un exposé du programme BIT-Société financière internationale (SFI) pour l'amélioration des

<sup>1</sup> Document GB.298/MNE/3.

<sup>2</sup> Ce programme a été distribué en anglais, français et espagnol à tous les membres de la sous-commission; il figure en annexe au présent rapport.

conditions de travail. Le nombre des participants aux sessions parallèles par secteur devrait se situer entre 20 et 30. La dernière séance devrait être consacrée à un débat de synthèse, animé par les membres du bureau de la sous-commission, sur l'orientation stratégique de celle-ci et devrait se terminer à 16 heures. M<sup>me</sup> Hornung-Draus a demandé au Bureau de faire régulièrement le point sur la question et de terminer l'ensemble du programme d'ici à la fin du mois de mai afin qu'il puisse être annoncé lors de la Conférence internationale du Travail.

5. La vice-présidente travailleuse a approuvé les modifications que les employeurs proposent d'apporter au programme. Elle a souscrit à l'idée que le 30<sup>e</sup> anniversaire devra être l'occasion de montrer que l'OIT dispose d'instruments qui vont au-delà de son action traditionnelle d'appui aux gouvernements. La célébration devrait s'adresser non seulement aux grandes sociétés, mais également aux petites et moyennes entreprises, qui exercent de plus en plus leurs activités à l'échelle mondiale et sont étroitement associées aux chaînes d'approvisionnement. Le 30<sup>e</sup> anniversaire devra attirer l'attention sur l'utilité de l'action du BIT sur le terrain à travers la présentation, par des représentants syndicaux et patronaux, de pratiques efficaces dans des domaines qui relèvent de la Déclaration EMN. Les gouvernements bénéficieront eux aussi de l'interaction. La proposition du gouvernement de la Belgique de financer la réunion technique qui aura lieu après le 30<sup>e</sup> anniversaire est bienvenue. En outre, M<sup>me</sup> Burrow a remercié le gouvernement de la Belgique d'avoir précédemment proposé d'accueillir la réunion du mois de novembre, ce qui ne sera pas possible en raison des exigences et de la complexité du calendrier du Conseil d'administration.
6. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a accueilli favorablement le programme proposé. Il a recommandé qu'une solide stratégie de communication soit mise en place pour informer un public plus large que les seuls membres du Conseil d'administration. Il a approuvé l'idée d'ateliers tripartites à l'échelon national et a demandé des informations supplémentaires sur leur nombre et les pays dans lesquels ils seront organisés. Il s'est déclaré favorable à l'organisation d'un petit nombre d'événements de bonne qualité.
7. La représentante du gouvernement des Pays-Bas a accueilli favorablement la proposition du Bureau. Elle s'est à nouveau déclaré préoccupée par le peu d'importance accordé à la Déclaration sur les EMN dans le débat sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE), et a fait observer que cette Déclaration pourrait jouer un rôle important, avec les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, dans la promotion de l'Agenda du travail décent. Elle a suggéré d'inscrire à l'ordre du jour de la manifestation organisée à l'occasion de l'anniversaire une analyse critique de l'impact de la Déclaration sur les EMN.
8. Le représentant du gouvernement du Nigéria s'est félicité de la proposition du Bureau et a souligné que la brochure devra être produite et distribuée à l'avance. En outre, il a suggéré que le Bureau finance de petits événements dans les pays en développement.
9. Le représentant du Directeur général a reconnu que la stratégie de communication revêt une importance vitale pour le succès de la célébration et expliqué qu'elle sera élaborée avec l'aide d'un consultant extérieur. En ce qui concerne la brochure, une nouvelle version est sur le point d'être présentée au bureau de la sous-commission. Une série de pratiques efficaces adoptées par les entreprises figureront prochainement sur le site Internet. Les efforts seront concentrés sur l'événement qui aura lieu à Genève et quelques activités organisées aux échelons national et régional, notamment en Hongrie, au Japon et peut-être en Afrique du Sud.

10. La vice-présidente travailleuse a fait observer que des informations et une documentation complémentaires concernant l'organisation des événements secondaires seraient bienvenues et devraient être rendues publiques dès que possible afin que les gens soient au courant de ces événements et puissent y participer. Elle a souligné que ces événements devront faire mieux connaître la Déclaration. Elle a attiré l'attention sur la bonne qualité du matériel pédagogique élaboré dans le cadre du projet italien et suggéré que ce matériel soit utilisé pour les événements régionaux.
11. A la lumière de cette discussion, la sous-commission a décidé de formuler un point appelant une décision.
12. *La sous-commission prend note du document et recommande que le Conseil d'administration approuve le projet de programme du 30<sup>e</sup> anniversaire, tel que modifié à la suite de la discussion de la sous-commission.*

## **Rapport sur les modalités d'un programme visant à donner des orientations sur les normes internationales du travail, la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale ainsi que d'autres questions qui s'y rapportent**

13. Le représentant du Directeur général a présenté le document <sup>3</sup>.
14. La vice-présidente employeuse a rappelé que le projet a été envisagé lors de la dernière session du Conseil d'administration, au cours de laquelle les objectifs ont été définis <sup>4</sup>. Le service d'assistance proposé pourrait ouvrir le monde de l'OIT aux entreprises. Ce projet doit être élaboré sur la base du consensus et ses éléments doivent être organisés de façon logique, la formation venant en dernier lieu. Les employeurs souhaitent l'instauration d'une coopération constructive, et pas seulement d'une coordination, entre le Programme MULTI et les départements en vue de créer un programme nouveau et enrichissant. M<sup>me</sup> Hornung-Draus a précisé que le «groupe consultatif» et le «comité directeur» dont il est question dans le document ne font qu'un et devront être dorénavant dénommés «groupe consultatif». En ce qui concerne le financement, le programme devrait démarrer dès maintenant, sans attendre les fonds extrabudgétaires. Les employeurs ont proposé de reformuler comme suit le point appelant une décision, qui figure au paragraphe 15:

La sous-commission recommande au Conseil d'administration d'approuver l'élaboration par le Programme MULTI, en coopération avec les départements concernés, d'un programme du Bureau, tel que défini dans les rapports de la sous-commission EMN aux 297<sup>e</sup> et 298<sup>e</sup> sessions du Conseil d'administration du BIT, pour donner des conseils aux entreprises sur l'application des normes internationales du travail et de la Déclaration EMN, et dont le financement soit complété par des fonds extrabudgétaires.

15. La vice-présidente travailleuse a souligné que le programme doit être bien coordonné avec d'autres départements du BIT et transparent. Le but doit être de rendre la démarche adoptée par le BIT pour répondre aux demandes des entreprises plus concrète et mieux coordonnée. Le groupe consultatif doit par conséquent se composer de représentants de

<sup>3</sup> Document GB.298/MNE/4.

<sup>4</sup> Document GB.297/13(Rev.).

NORMES, DIALOGUE, TRAVAIL et SAFEWORK. L'intervenante a fait observer que pour une coordination efficace la responsabilité du service d'assistance doit être confiée à un professionnel hautement qualifié et expérimenté. Il convient d'élaborer à cette fin une description de poste qui devra être soumise au bureau de la sous-commission avant la réunion du mois de novembre. Pour le volet promotion et information, il faut mettre à profit les ressources des gouvernements et des organisations de travailleurs et d'employeurs; les outils produits dans le cadre de ce volet ne devraient pas consister seulement en une brochure, mais aussi en des matériels multidimensionnels plus sophistiqués.

16. M<sup>me</sup> Burrow a souligné que la formation revêtira une importance primordiale et devra être conçue sur la base des matériels existants. Il faudra procéder à un inventaire et à une évaluation des instruments existants en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT. Au sein du BIT, l'information et la formation devront sensibiliser le personnel au contenu de la Déclaration sur les EMN et à l'action entreprise dans le cadre de ce programme. Quant au personnel du terrain, il a certes un rôle très important à jouer dans la promotion de la Déclaration et la transmission des demandes aux départements concernés, mais il serait illusoire de s'attendre à ce que ses membres deviennent tous des spécialistes de ces questions. La formation devra donc être dispensée en priorité aux syndicats, aux employeurs et, si les entreprises et/ou les partenaires sociaux concernés le demandent ou l'approuvent, aux entreprises qui ont des responsables d'audits sociaux et aux inspecteurs des services publics d'inspection du travail. La formation devra être plus concrète que celle dispensée dans le cadre d'une formation des formateurs. Les travailleurs acceptent la nouvelle formulation, proposée par les employeurs, du point appelant une décision qui figure au paragraphe 15.
17. La représentante du gouvernement des Pays-Bas a approuvé le rapport. Elle a souligné que le Bureau se fonde sur l'hypothèse selon laquelle la Déclaration sur les EMN offre une orientation insuffisante aux entreprises multinationales, ce qui crée un vide. Elle s'est demandé si ce vide est dû à un manque d'orientation et si les EMN sont aussi ignorantes qu'on le pense. Elle s'est également demandé si les activités proposées étaient véritablement de nature à inciter davantage d'EMN à appliquer la Déclaration.
18. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a considéré que le programme est dans l'ensemble bien conçu et a attiré l'attention sur la nécessité de veiller à ce que la documentation produite soit aisément compréhensible. Il a manifesté des craintes quant à la provenance des ressources extrabudgétaires qui seront nécessaires: les entreprises seront-elles disposées à payer pour ces services? Il a soulevé la question de l'impact du programme sur les priorités stratégiques de l'unité chargée de le mettre en œuvre.
19. Le représentant du gouvernement du Nigéria a souligné que le programme bénéficiera à un plus grand nombre d'entreprises s'il est réalisé à l'échelon national. Ce programme devra être axé sur la consolidation des services publics d'inspection du travail et sur la nécessité de mettre en place des partenariats publics-privés ainsi que sur le renforcement des capacités des gouvernements de diffuser des informations sur le travail décent.
20. Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela s'est déclaré du même avis que la représentante du gouvernement des Pays-Bas et a estimé que le programme est décrit sur un ton paternaliste. Les problèmes qui se posent à l'échelon national sont complexes et les gouvernements peuvent aider les EMN à honorer leurs obligations. L'intervenant a suggéré que la décision soit remise à plus tard afin d'avoir le temps de procéder à des consultations.
21. Le représentant du Directeur général a précisé que le Bureau a l'intention d'aller de l'avant sans attendre les ressources extrabudgétaires, la première phase du programme étant

financée par le budget ordinaire. Les différents volets du programme seront réagencés en fonction des commentaires de la sous-commission, de manière à commencer par l'inventaire des ressources existantes et à terminer avec la formation. Le Bureau préparera pour la session de novembre un rapport sur la mise en place et le fonctionnement du service d'assistance. Le 30<sup>e</sup> anniversaire est censé attirer l'attention sur la Déclaration sur les EMN, et la réunion technique qui s'ensuivra devrait permettre de réfléchir aux mesures à prendre pour faire mieux connaître les normes internationales du travail et la Déclaration sur les EMN. Le Bureau n'a pas encore examiné la question de savoir si les entreprises seraient disposées à payer pour les services. Il reverra l'ordre de priorité de ses activités afin de pouvoir réaliser le programme. En ce qui concerne le fonctionnement du programme à l'échelon national, l'orateur a rappelé que les principales unités techniques du Bureau se trouvent à Genève alors que les problèmes se posent à l'échelon local. Pour pouvoir résoudre ces problèmes, le Bureau mettra à profit les ressources existantes. Pour ce qui est de savoir si le programme est trop concentré sur les normes internationales du travail, au risque de négliger la législation nationale, M. Michel a souligné que ce programme renvoie à la législation et à la pratique nationales, auxquelles les entreprises doivent se conformer.

22. La vice-présidente employeuse a réitéré que le programme vise à assurer un service d'assistance permettant de canaliser les questions vers la personne indiquée et de fournir ainsi un service cohérent et de qualité aux entreprises. La formation du personnel devrait avoir pour principal objectif d'informer les intéressés de qui fait quoi au Bureau. Pour clarifier le but du programme proposé, l'oratrice a présenté une version révisée du point appelant une décision.
23. La vice-présidente travailleuse a rappelé aux participants les réalités du monde du travail. Elle a déclaré que le programme a trait à la pratique telle qu'elle est mise en œuvre par l'OIT et qu'il est nécessaire pour permettre à l'Organisation de prévenir tout risque pour sa réputation. L'oratrice a fait observer que les normes du travail représentent la propriété intellectuelle de l'OIT et continuent de revêtir une importance fondamentale. Toutefois, le monde du travail ne cesse d'évoluer jour après jour et les initiatives concernant la RSE y sont pour beaucoup. Les entreprises respecteront certes la législation nationale, mais elles n'en veulent pas moins une cohérence internationale; c'est là que l'OIT a une contribution de poids à apporter par le biais de ses normes du travail. Des mesures d'intégrité pourront être mises en place pour sauvegarder l'indépendance du Bureau.
24. La représentante de la Conseillère juridique a fait observer qu'un consensus semble se dégager sur l'objet du programme, qui est d'aider les entreprises à mettre en œuvre les principes de la Déclaration sur les EMN, alors que la proposition de version révisée du point appelant une décision emploie les termes «conseiller les entreprises». Organisation internationale publique, l'OIT exerce ses activités dans le cadre d'une Constitution, dont l'article 10, consacré aux attributions du Bureau, a été interprété de manière à autoriser la prestation de services consultatifs aux mandants, parmi lesquels figurent les organisations d'employeurs comme de travailleurs et les gouvernements. Ce cadre permet ainsi à tous les Etats Membres d'accéder, à égalité, aux services du BIT. S'agissant de la manière dont le BIT pourrait directement entrer en relation avec les agents du secteur privé, comme les entreprises, qui ne sont pas des mandants proprement dits, le Conseil d'administration avait étudié, à l'occasion de précédentes sessions, des moyens de seconder les entreprises sans avoir à employer un terme tel que «conseiller», qui risquerait de laisser entendre que seules seraient avalsées certaines entreprises, dotées des ressources suffisantes pour accéder aux conseils du BIT. Notant que, dans l'ensemble, les modalités opérationnelles proposées par le Conseil d'administration dans son précédent rapport sont acceptables, la représentante de la Conseillère juridique a suggéré d'employer une autre formulation pour éviter la difficulté.

25. En réponse à une question posée par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, le Bureau a précisé que la phase de démarrage sera prise en charge avec les fonds existants.
26. A l'issue d'un débat prolongé sur la formulation du texte, la sous-commission est convenue d'une version révisée du point appelant une décision.
27. *La sous-commission recommande au Conseil d'administration d'approuver l'élaboration par EMP/MULTI d'un programme du Bureau, en collaboration avec les départements compétents, sur les conditions décrites par la sous-commission et énoncées dans le rapport de la sous-commission aux 297<sup>e</sup> et 298<sup>e</sup> sessions du Conseil d'administration du BIT, dans le but de prodiguer aux entreprises des conseils spécialisés sur la réalisation des normes internationales du travail et de la Déclaration sur les EMN, et afin que le Bureau s'efforce d'amplifier ce travail par des ressources extrabudgétaires.*

**Bilan des activités relatives à la responsabilité sociale des entreprises (RSE): a) à l'OIT, y compris l'Initiative focale sur la responsabilité sociale des entreprises ainsi que le Centre international de formation <sup>5</sup>; et b) dans d'autres organisations <sup>6</sup>**

28. Par manque de temps, le représentant du Directeur général n'a pas présenté les deux documents visés.
29. La vice-présidente travailleuse a signalé que la liste d'initiatives et d'activités dressée dans le document GB.298/MNE/2/1 ne dit rien sur le contenu stratégique de l'approche de l'OIT concernant la RSE. Le mandat de MULTI n'est pas parfaitement clair et il convient de mieux définir le rôle élargi de l'OIT dans le déroulement du débat sur la RSE. Les informations communiquées dans le document GB.298/MNE/2/2 au sujet des activités effectuées par d'autres organisations devraient fournir plus de détails sur ces activités et sur la manière dont l'OIT y est associée, en particulier sur leurs éventuels liens avec la Déclaration sur les EMN. L'oratrice a également déclaré que, à l'avenir, le rapport devrait annoncer les réunions ou initiatives futures de manière à ménager à la sous-commission suffisamment de temps pour formuler ses observations en la matière et à faciliter, le cas échéant, la participation de l'OIT et de ses mandants. L'oratrice a réitéré l'inquiétude que lui inspire le fait que l'OIT ne soit pas membre du Conseil d'administration du Pacte mondial et a demandé si des faits nouveaux se sont produits à cet égard; ce point est d'autant plus important que l'OIT fait office de dépositaire de quatre des principes du Pacte mondial.
30. La vice-présidente employeuse a expliqué que le fait de compiler les informations sur les activités effectuées par différents départements et bureaux extérieurs a pour objectif de permettre à MULTI de garantir la cohérence des activités du BIT relatives à la RSE – un objectif vers lequel le Bureau devrait tendre. En ce qui concerne le travail du Centre international de formation de l'OIT, l'oratrice a dit souhaiter que le Centre donne des informations plus concrètes sur ce qu'il entreprend et veille à ce que son travail soit conforme aux décisions de la sous-commission. S'agissant du bilan des activités effectuées

<sup>5</sup> Document GB.298/MNE/2/1.

<sup>6</sup> Document GB.298/MNE/2/2.

dans d'autres organisations, elle a insisté sur l'importance qu'il y a à faire figurer dans les documents des renseignements sur la contribution du BIT aux différentes activités décrites et a demandé des informations sur les activités à venir pour que les mandants de l'OIT puissent y participer. Enfin, l'oratrice a expliqué que le Conseil d'administration du Pacte mondial, à la demande de l'Organisation internationale des employeurs, a admis l'OIT à participer à ses travaux en qualité d'observateur, et ce à compter de sa prochaine session, qui se tiendra en avril; elle a demandé à nouveau des informations sur la participation des mandants aux réseaux locaux du Pacte mondial.

31. La représentante du gouvernement de l'Inde a déclaré qu'une initiative telle que la RSE est la bienvenue dans les pays en développement dans la mesure où les gouvernements de ces pays ne disposent souvent pas des ressources qui leur permettraient de régler toutes les questions et qu'il est judicieux de s'assurer la contribution des entreprises. L'oratrice s'est réjouie à l'idée que l'OIT collabore avec les institutions internationales de financement du développement, pour autant que l'Organisation n'y perde pas la primauté.
32. Le représentant du Directeur général a déclaré que le Bureau a pris note des demandes tendant à entamer un dialogue avec les mandants afin de mettre au point un plan stratégique sur les questions en relation avec la RSE.
33. M. De Koster (Bureau des activités pour les employeurs du Centre international de formation de l'OIT) a expliqué que le Centre a alloué 300 000 dollars à l'élaboration, en collaboration étroite avec EMP/MULTI, ACT/EMP et ACTRAV, d'outils de formation sur la RSE. A cette fin, un groupe de travail a été créé pour mettre au point une proposition ciblée, axée sur la demande et conforme aux orientations politiques données par la sous-commission. Le groupe de travail devrait avoir une idée précise de la proposition d'ici à la fin de juin.
34. La vice-présidente travailleuse a demandé qu'à la session de novembre la sous-commission consacre trente minutes à la présentation des outils de formation sur les EMN actuellement mis au point par le Centre international de formation de l'OIT. Cette présentation pourrait se faire dans le cadre des discussions relatives au nouveau programme.
35. La vice-présidente employeuse a invité le Bureau à veiller à ce que les outils de formation actuellement élaborés dans le cadre du projet financé par le gouvernement italien fassent l'objet de consultations avec les partenaires sociaux.
36. A la lumière de la discussion, la sous-commission a décidé de formuler un point appelant une décision.
37. *La sous-commission prend note du document et recommande que le Conseil d'administration charge le Bureau d'établir sous sa forme finale un rapport sur le niveau d'intervention et de participation des mandants de l'OIT aux réseaux locaux du Pacte mondial.*

## **Le point sur les priorités stratégiques de MULTI pour 2006-07**

38. Le représentant du Directeur général a présenté brièvement le document du Bureau <sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Document GB.298/MNE/1.

39. Pour la vice-présidente travailleuse, le document est très décevant: un nombre important d'activités n'ont toujours pas été accomplies et les efforts consentis pour produire les résultats escomptés sont insuffisants. L'oratrice a souligné la nécessité de se concentrer sur un petit nombre de questions, et plus particulièrement sur la recherche sur les zones franches d'exportation (ZFE), sur le travail concernant l'architecture de la chaîne d'approvisionnement et sur le suivi du Forum focal.
40. La vice-présidente employeuse a suggéré de privilégier les questions suivantes: organisation du 30<sup>e</sup> anniversaire, mise sur pied du service d'assistance, coordination au Bureau des activités relatives à la RSE et élaboration d'outils de formation en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT. Elle a également demandé que, pour la prochaine fois, le document sur les priorités stratégiques décrive bel et bien une stratégie et énonce réellement des priorités. L'oratrice a estimé que la sous-commission avait désormais donné des orientations précises qui permettront au Bureau de revoir les priorités compte tenu des vraies potentialités et des défis réels qui se présentent à lui.
41. Le représentant du Directeur général a remercié la sous-commission de ses orientations et a suggéré d'ajouter à la liste des priorités le travail accompli dans le cadre du processus ISO 26000 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sur la responsabilité sociale, en raison de son importance et du temps considérable qu'il nécessite. Le document à établir pour la prochaine session décrira une stratégie précise et mettra l'accent sur un nombre restreint de priorités.
42. La vice-présidente travailleuse a salué le travail qui était accompli dans le cadre du processus ISO 26000 pour élaborer une norme sur la responsabilité sociale sous forme de document d'orientation et a remercié M<sup>me</sup> Emily Sims pour la qualité du document d'information établi en la matière.
43. A la lumière de la discussion, la sous-commission a décidé de formuler un point appelant une décision.
44. ***La sous-commission recommande que le Conseil d'administration approuve la recommandation tendant à réorienter les priorités stratégiques en fonction des priorités recensées lors de la discussion de la sous-commission.***

Genève, le 27 mars 2007.

*Points appelant une décision:* paragraphe 12;  
paragraphe 27;  
paragraphe 37;  
paragraphe 44.

## Annexe

### Programme suggéré pour le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration sur les entreprises multinationales

**Lieu: BIT, Genève**

Titre: (à confirmer): Performance des entreprises: gérer  
les relations professionnelles pour la productivité et la croissance

Horaire	Session
<i>Jeudi 15 novembre 2007</i>	
17 heures	<b>Inscription</b>
18 heures à 19 heures	<b>Discours principal de bienvenue</b> Le Directeur général du BIT et un PDG de grande notoriété ainsi qu'un représentant syndical ouvriront le forum.
18 heures à 19 heures	<b>Apéritif et conférence de presse</b>
20 heures à 22 heures	<b>Dîner officiel</b>
<i>Vendredi 16 novembre 2007</i>	
9 heures à 10 h 15	<b>Présentation de pratiques performantes – Partie 1</b> Deux entreprises partageront leurs pratiques dans des domaines liés à la Déclaration sur les EMN. Les exposés seront présentés par le PDG et un représentant des travailleurs et ils seront suivis d'une discussion interactive.
10 h 15 à 10 h 45	<b>Pause</b>
10 h 45 à 12 heures	<b>Présentation de pratiques performantes – Partie 2</b> (Même déroulement que pour la partie 1 avec des profils d'entreprise différents)
12 heures à 13 h 15	<b>Déjeuner</b>
13 h 15 à 14 h 15	<b>Suivi (monitoring) et audits sociaux (même déroulement que le forum focal de novembre 2006)</b> Cette session sera consacrée aux systèmes privés de suivi, d'audit social et de certification et à leur lien avec les services publics de réglementation, d'administration et d'inspection. Exposés du BIT (M <sup>me</sup> Susan Hayter) et de l'Ethical Trading Initiative. Présentation du programme sur l'amélioration des conditions de travail.
14 h 15 à 14 h 45	<b>Pause</b>
14 h 45 à 16 h 15	<b>Sessions parallèles par secteur</b> Il y aura quatre à sept petits groupes de dialogue et de confrontation des expériences et des pratiques sur des questions visées par la Déclaration sur les EMN dans certains secteurs. Les secteurs pourraient inclure l'industrie textile, les TIC, les industries extractives et les services. Les discussions seront animées par un professionnel de la communication ayant une connaissance approfondie du secteur et une bonne compréhension du travail du BIT et des entreprises présentes. Les participants auront l'occasion de discuter des enjeux auxquels ils sont confrontés et de suggérer les moyens par lesquels le BIT pourrait les aider.
16 h 15 à 16 h 30	<b>Réflexion et clôture par le bureau de la Sous-commission sur les entreprises multinationales</b>